

# Association internationale des fabricants de motoneiges

1640 Haslett Road, Bureau 170, Haslett, MI 48840 \* Tél. : (517) 339-7788 \* Téléc. : (517) 339-7798

[www.snowmobile.org](http://www.snowmobile.org) \* [www.gosnowmobiling.org](http://www.gosnowmobiling.org)

---

Le 9 novembre 2010

Aux membres de la commission des transports et de l'environnement

Assemblée nationale du Québec

## ***Commentaires sur le projet de loi 121***

Nos commentaires porteront sur l'article 8 du projet de loi 121. A titre de manufacturiers, nous n'avons pas l'habitude de supporter une réglementation basées sur des technologies. Nous encourageons plutôt l'établissement de normes à rencontrer par nos produits, ce qui nous donne la flexibilité pour développer la technologie pour atteindre ces normes. Comme vous le savez, nos motoneiges rencontrent les normes d'émissions internationalement reconnues.

Environnement Canada a publié un projet de normes d'émissions fédérales (en ligne avec celles aux États-Unis) dans la Gazette du Canada partie I en décembre 2006 et la publication finale est prévue dans la partie II au début de 2011. Nous vous proposons d'utiliser ces normes comme critère à la place de technologies spécifiques et ainsi encourager l'utilisation de motoneiges respectant les normes d'émissions fédérales.

Les manufacturiers, collectivement et individuellement, reconnaissent le besoin de rencontrer des normes d'émissions harmonisées en Amérique du nord et définies au niveau fédéral. Cette approche aide à prévenir, entre autre, la problématique d'achat transfrontalier de motoneiges qui respecteraient les normes d'une juridiction mais pas d'une autre et réduire les risques d'isoler un marché. La pratique de la motoneige est un élément central du tourisme au Québec et génère d'importants revenus en Amérique du nord.

Nous sommes d'avis que le projet de loi 121 devrait reconnaître les véhicules qui respectent les normes d'émissions internationalement reconnues et celles que les nouvelles technologies respecteront. Le projet de loi devrait aussi reconnaître une variété de technologies qui sont utilisées pour rencontrer les normes harmonisées d'émissions.

En plus de reconnaître les motorisations à 4 temps et celles à injection directe, nous vous demandons d'élargir la définition de nouvelle technologie afin d'inclure les motorisations à injection semi-directe de même que celles non encore annoncée ou à être développées qui rencontrent les normes d'émissions harmonisées. Ces inclusions seront bénéfiques pour le consommateur et l'environnement.

Soyez assuré que les manufacturiers de motoneiges vont continuer à développer de nouvelles technologies afin de continuer à réduire les émissions. Nous voulons offrir aux québécoises et québécois, tout comme à nos utilisateurs à travers le monde, les meilleures motoneiges possibles.

Nous vous remercions pour l'attention que vous apporterez à nos commentaires.